

## PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2007

---

### PROJET DE MAQUETTE : MISSION

---

version du 10 janvier 2008,

*Cette maquette du RAP est réalisée à partir des éléments RAP 2006 du programme Création, et du programme Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi  
Les valeurs chiffrées et les textes ne sont qu'illustratifs de l'image de la présentation finale. Certains éléments proviennent d'autres programmes.  
Les textes d'analyse des résultats, ont été tronqués.*

*La mise en forme n'est pas encore finalisée.*

*L'enjeu est d'illustrer, en complément de la circulaire globalement ce que les programmes ont à préparer et en particulier les évolutions par rapport au RAP 2006.*

Les textes surlignés en jaune

et/ou éléments soulignés sont ceux que le responsable de programme devra renseigner pour son RAP.

*En vert, gras et italique, les explications de méthode (qui seront supprimées des documents finaux à destination du Parlement)*

En rose, les textes ou questions à finaliser par la DB



## NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2007 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2007, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2007 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la Loi de finances 2007. Le cas échéant les données relatives à l'exécution 2006 peuvent avoir été retraitées.

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### ■ La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FDC) et les attributions de produits (ADP) réalisées en 2007, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2007.
- Les dépenses fiscales rattachées, le cas échéant, au programme ; lorsqu'un programme comprend l'une des dix dépenses fiscales les plus coûteuses, celle-ci fait l'objet d'un développement particulier.
- Les charges du programme, évaluées par action.

### ■ Le rapport annuel de performances qui regroupe

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'un guide de lecture et un lexique sont disponibles sur le Forum de la performance :  
<http://www.performance-publique.gouv.fr>





## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION</b>	<b>2</b>
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	2
Récapitulation des crédits par programme et action	2
Présentation des crédits par programme et titre	2
Programme 131	
<b>CRÉATION</b>	<b>2</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	2
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	2
Rappel de la présentation du programme	2
Objectifs et indicateurs de performance	2
Justification au premier euro	2
Opérateurs	2
Analyse des coûts du programme et des actions	2





## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées hors retraits d'engagement détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2007 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2007 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Ecart entre AE LR et AE RAP	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Patrimoines</b>					
Ministre de la culture et de la communication					
Exécution	1 079 195 567	21 198 648	1 100 394 215	1 024 079 462	4 082
Prévision			1 373 677 884	1 108 164 733	3 968
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			1 079 811 299	973 847 801	3 968
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			293 866 585	134 316 932	
<b>Création</b>					
Ministre de la culture et de la communication					
Exécution	786 217 467	2 441 086	788 658 553	787 352 933	987
Prévision			791 692 794	788 004 645	978
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			935 820 217	946 022 303	978
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-144 127 423	-158 017 658	
<b>Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					
Ministre de la culture et de la communication					
Exécution	846 207 457	1 474 047	847 681 504	821 455 622	7 686
Prévision			876 102 913	824 751 005	8 021
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			867 695 892	879 810 966	8 404
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			8 407 021	-55 059 961	
<i>Dont transferts d'ETPT prévus en gestion</i>					-383
<b>Totaux d'exécution</b>	<b>2 711 620 491</b>	<b>25 113 781</b>	<b>2 736 734 272</b>	<b>2 632 888 017</b>	<b>12 755</b>
<b>Totaux de prévision</b>			<b>3 041 473 591</b>	<b>2 720 920 383</b>	<b>12 967</b>

(\*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

#### Identification des éléments explicatifs connus des écarts AE LR et AE RAP de cette mission, si quelques explications peuvent être apportées

éléments explicatifs connus des écarts AE LR et AE RAP éléments explicatifs connus des écarts AE LR et AE RAP  
 éléments explicatifs connus des écarts AE LR et AE RAP éléments explicatifs connus des écarts AE LR et AE RAP  
 éléments explicatifs connus des écarts AE LR et AE RAP éléments explicatifs connus des écarts AE LR et AE RAP

## Culture

## Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2006	Exécution 2007	Exécution 2006	Exécution 2007
<b>175 Patrimoines</b>	<b>1 100 394 215</b>	<b>1 100 394 215</b>	<b>1 057 661 323</b>	<b>1 024 079 462</b>
01 Patrimoine monumental et archéologique	298 780 630	298 780 630	309 291 772	308 375 323
02 Architecture	19 622 751	19 622 751	56 377 448	19 861 479
03 Patrimoine des musées de France	437 379 369	437 379 369	391 639 442	395 217 010
04 Patrimoine archivistique et célébrations nationales	97 199 162	97 199 162	41 883 347	59 311 813
05 Patrimoine écrit et documentaire	203 259 431	203 259 431	180 228 530	195 043 042
06 Patrimoine cinématographique	24 179 125	24 179 125	34 372 712	25 863 671
07 Patrimoine linguistique	3 271 777	3 271 777	2 588 511	3 438 777
08 Acquisition et enrichissement des collections publiques	16 701 970	16 701 970	41 279 561	16 968 347
<b>131 Création</b>	<b>788 658 553</b>	<b>788 658 553</b>	<b>601 566 873</b>	<b>787 352 933</b>
01 Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	641 810 228	641 810 228	480 111 985	638 455 042
02 Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	76 306 895	76 306 895	57 713 463	75 367 629
03 Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	25 711 422	25 711 422	20 521 078	28 313 263
04 Économie des professions et des industries culturelles	44 830 008	44 830 008	43 220 347	45 216 999
<b>224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>847 681 504</b>	<b>847 681 504</b>	<b>858 988 891</b>	<b>821 455 622</b>
01 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	345 543 457	345 543 457	285 467 655	319 033 241
02 Soutien à l'éducation artistique	28 986 396	28 986 396	17 496 168	29 666 350
03 Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé	32 300 608	32 300 608	19 980 289	34 901 369
04 Actions spécifiques en faveur des publics	34 326 114	34 326 114	15 225 379	32 998 409
05 Actions spécifiques en faveur de l'aménagement du territoire	18 993 668	18 993 668	19 886 972	20 854 580
06 Action culturelle internationale	20 155 004	20 155 004	18 886 267	20 198 703
07 Fonctions soutien communes aux trois programmes	367 376 257	367 376 257	482 046 161	363 802 970

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2006	Exécution 2006	Exécution 2006	Exécution 2006
<b>175 / Patrimoines</b>	1 100 394 215	1 100 394 215	1 057 661 323	1 024 079 462
Titre 2. Dépenses de personnel	182 852 630	182 852 630	237 019 761	182 852 630
Autres dépenses :	917 541 585	917 541 585	820 641 562	841 226 832
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	512 568 087	512 568 087	476 346 397	494 373 316
Titre 5. Dépenses d'investissement	236 956 579	236 956 579	182 963 633	181 307 094
Titre 6. Dépenses d'intervention	168 016 919	168 016 919	161 331 532	165 546 422
<b>131 / Création</b>	788 658 553	788 658 553	601 566 873	787 352 933
Titre 2. Dépenses de personnel	49 114 732	49 114 732	39 225 688	49 114 732
Autres dépenses :	739 543 821	739 543 821	562 341 185	738 238 201
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	313 071 948	313 071 948	290 704 711	318 753 219
Titre 5. Dépenses d'investissement	17 881 100	17 881 100	23 081 112	8 070 883
Titre 6. Dépenses d'intervention	408 590 773	408 590 773	248 555 362	411 414 099
<b>224 / Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	847 681 504	847 681 504	858 988 891	821 455 622
Titre 2. Dépenses de personnel	381 054 156	381 054 156	170 844 958	381 054 156
Autres dépenses :	466 627 348	466 627 348	688 143 933	440 401 466
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	213 625 743	213 625 743	209 628 348	208 502 522
Titre 5. Dépenses d'investissement	67 814 819	67 814 819	77 670 098	43 118 445
Titre 6. Dépenses d'intervention	185 186 786	185 186 786	400 845 487	188 780 499
<b>Totaux pour la mission</b>	<b>2 736 734 272</b>	<b>2 736 734 272</b>	<b>2 518 217 087</b>	<b>2 632 888 017</b>
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel	613 021 518	613 021 518	447 090 407	613 021 518
Autres dépenses :	<b>2 123 712 754</b>	<b>2 123 712 754</b>	<b>2 071 126 680</b>	<b>2 019 866 499</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 039 265 778	1 039 265 778	976 679 456	1 021 629 057
Titre 5. Dépenses d'investissement	322 652 498	322 652 498	283 714 843	232 496 422
Titre 6. Dépenses d'intervention	761 794 478	761 794 478	810 732 381	765 741 020

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This includes not only sales and purchases but also any other financial activities that may occur during the course of the business. Proper record-keeping is essential for determining the true financial position of the company at any given time.

In addition to maintaining accurate records, it is also important to ensure that all transactions are properly classified and recorded in the appropriate accounts. This requires a thorough understanding of the accounting principles and practices that govern the recording of business transactions.

Finally, it is important to ensure that all records are properly preserved and accessible for review. This may require the use of specialized software or other tools to ensure that the records are secure and easy to access when needed.

## PROGRAMME 131

**CRÉATION**

MINISTRE CONCERNÉ : RENAUD DONNEDIEU DE VABRES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	2
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	2
Rappel de la présentation du programme	2
Objectifs et indicateurs de performance	2
Justification au premier euro	2
Opérateurs	2
Analyse des coûts du programme et des actions	2

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean DELPECH DE SAINT GUILHEM

Directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

Responsable du programme n°131 : Création

Les enjeux du programme Création sont les suivants :

Encourager la création,

Favoriser la diffusion,

Soutenir l'emploi culturel,

Soutenir les industries culturelles.

Par l'action conjointe des différents acteurs du programme (administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics et services à compétence nationale), le ministère de la culture a avancé de manière significative dans la réalisation des objectifs fixés.

### Perspectives

Dans le domaine du spectacle vivant, l'enjeu est de renforcer les politiques par discipline, en déclinant stratégiquement les orientations du ministère, en termes de soutien à la création, à la diffusion et à l'emploi artistique pour chaque secteur. Priorité est également donnée à la modernisation de la tutelle sur les opérateurs de l'Etat et à l'amélioration du suivi des réseaux subventionnés (notamment par la rénovation des outils et des méthodes de suivi et d'évaluation sur le secteur). Les contrats de performance sont l'outil privilégié de cette recherche de la performance pour les opérateurs. Un travail de remise à plat de la politique des réseaux est engagé, ainsi que l'établissement de référentiels de gestion qui puissent être partagés avec les partenaires territoriaux.

La mise en œuvre du plan d'action et de développement en faveur de l'art contemporain sera poursuivie. Ce plan comprend des mesures destinées à stimuler et à accompagner la création contemporaine : création de nouveaux lieux et de nouvelles structures, à Paris comme en région, lancement d'événements d'envergure, favorisant le rayonnement des artistes au-delà des frontières, mise en place de mesures de développement, visant à ancrer l'art contemporain dans l'ensemble de notre territoire et à toucher les publics les plus larges.

Les conclusions de la réflexion prospective sur l'avenir du livre – Livre 2010 – posent les bases d'une politique renouvelée dans le domaine du livre et de la lecture. Le rôle de l'État sera réaffirmé en termes de proposition, d'évaluation, d'analyse et de contrôle. Deux priorités structureront cette action : anticiper le devenir numérique du livre et promouvoir les médiateurs du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Inciter à l'innovation et à la diversité de la création française

- INDICATEUR 1.1 : Part des artistes ayant bénéficié pour la première fois de commandes, d'acquisitions et d'aides à la création par l'État.
- INDICATEUR 1.2 : Taux d'entrée et taux de sortie des compagnies et des ensembles dans les dispositifs d'aide.
- INDICATEUR 1.3 : Taux de la création par rapport au nombre de fauteuils mis en vente.
- INDICATEUR 1.4 : Evolution du nombre total de nouveaux titres publiés dans les secteurs de vente lente.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	7 182 795	279 174 463	8 608 000	300 733 012	595 698 270	595 698 270
02	Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	28 221 347	11 368 544	11 388 116	52 651 114	103 629 121	105 149 121
03	Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	13 030 083	6 766 762		174 095 417	193 892 262	193 892 262
04	Économie des professions et des industries culturelles		1 927 847		40 672 717	42 600 564	42 600 564
Totaux		48 434 225	299 237 616	19 996 116	568 152 260	935 820 217	937 340 217

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	48 434 225	887 385 992	935 820 217
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	+1 401 565	-145 528 988	-144 127 423
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>49 835 790</b>	<b>741 857 004</b>	<b>791 692 794</b>

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	7 182 795	280 851 963	6 158 146	310 830 045	605 022 949	605 022 949
02	Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	28 221 347	11 530 694	13 423 366	50 823 133	103 998 540	105 518 540
03	Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	13 030 083	6 766 762		174 553 216	194 350 061	194 350 061
04	Économie des professions et des industries culturelles		1 927 847		40 722 906	42 650 753	42 650 753
Totaux		48 434 225	301 077 266	19 581 512	576 929 300	946 022 303	947 542 303

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	48 434 225	897 588 078	946 022 303
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	+1 401 565	-159 419 223	-158 017 658
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>49 835 790</b>	<b>738 168 855</b>	<b>788 004 645</b>

## Création

Programme n° 131 CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	7 694 242	279 372 947	13 232 254	341 510 785	641 810 228
02 Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	27 481 823	18 923 586	4 648 846	25 252 640	76 306 895
03 Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	13 094 328	6 473 855		6 143 239	25 711 422
04 Économie des professions et des industries culturelles	844 339	8 301 560		35 684 109	44 830 008
<b>Totaux</b>	<b>49 114 732</b>	<b>313 071 948</b>	<b>17 881 100</b>	<b>408 590 773</b>	<b>788 658 553</b>

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	7 694 242	285 125 982	3 426 014	342 208 804	638 455 042
02 Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	27 481 823	18 851 822	4 644 869	24 389 115	75 367 629
03 Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	13 094 328	6 473 855		8 745 080	28 313 263
04 Économie des professions et des industries culturelles	844 339	8 301 560		36 071 100	45 216 999
<b>Totaux</b>	<b>49 114 732</b>	<b>318 753 219</b>	<b>8 070 883</b>	<b>411 414 099</b>	<b>787 352 933</b>

*Comme pour les RAP 2006, les dépenses de titre 2 seront saisies, le cas échéant après ventilation des pseudo-actions « dépenses de personnel à reventiler » (articles d'exécution 98 et 99) selon la procédure décrite dans la circulaire RAP, paramétrée dans l'application Farandole*



## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	652 832 066
02	Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	77 731 330
03	Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	29 680 025
04	Économie des professions et des industries culturelles	44 351 651
<b>Total</b>		<b>804 595 072</b>

**Ces chiffres ne peuvent être intégrés automatiquement, ils sont saisis une seule fois pour la partie analyse des coûts et dupliqués automatiquement ici**

**Création**

Programme n° 131 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant</b>	5 069 423	271 694 749	14 230 299	189 117 514	<b>480 111 985</b>
02 <b>Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques</b>	21 274 947	9 851 243	8 850 813	17 736 460	<b>57 713 463</b>
03 <b>Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture</b>	8 726 054	6 500 905		5 294 119	<b>20 521 078</b>
04 <b>Économie des professions et des industries culturelles</b>	4 155 264	2 657 814		36 407 269	<b>43 220 347</b>
<b>Totaux</b>	<b>39 225 688</b>	<b>290 704 711</b>	<b>23 081 112</b>	<b>248 555 362</b>	<b>601 566 873</b>

*Gérer au cas par cas les éventuelles questions de retraitement entre maquette MPA 2007 et maquette MPA2006*

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		48 434 225	49 114 732		48 434 225	49 114 732
Rémunérations d'activité		31 832 966	32 029 565		31 832 966	32 029 565
Cotisations et contributions sociales		16 367 227	16 541 573		16 367 227	16 541 573
Prestations sociales et allocations diverses		234 032	543 594		234 032	543 594
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		299 237 616	313 071 948		301 077 266	318 753 219
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 907 775	6 376 601		3 907 775	6 538 475
Subventions pour charges de service public		295 329 841	306 695 347		297 169 491	312 214 744
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>		19 996 116	17 881 100		19 581 512	8 070 883
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		19 996 116	17 881 100		19 581 512	8 070 883
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		568 152 260	408 590 773		576 929 300	411 414 099
Transferts aux ménages		995 297	17 334 527		995 297	9 019 110
Transferts aux entreprises			1 927 755			
Transferts aux collectivités territoriales		166 009 063	37 476 164		166 466 862	31 391 460
Transferts aux autres collectivités		401 147 900	351 576 049		409 467 141	371 003 529
Appels en garantie			276 278			
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>935 820 217</b>			<b>946 022 303</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+1 401 565			+1 401 565	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-145 528 988			-159 419 223	
<b>Totaux (*)</b>		<b>791 692 794</b>	<b>788 658 553</b>		<b>788 004 645</b>	<b>787 352 933</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		1 520 000	1 534 413		1 520 000	1 534 413
<b>Totaux</b>		<b>1 520 000</b>	<b>1 534 413</b>		<b>1 520 000</b>	<b>1 534 413</b>

**Création**

Programme n° 131 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**NB : la liste des natures de mouvements de crédits n'est pas exhaustive elle n'est que le reflet de la réalité du programme Création**

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### — DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/10/2007						165 032 092		165 032 092
05/12/2007								
27/12/2007		175 750		175 750				

### — DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/12/2007	968 684		968 684					
05/12/2007		3 885 708		3 885 708				

### — DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2007						792 231		792 231
02/08/2007						438 879		444 557
06/12/2007	432 881		432 881					

### — ARRÊTÉS DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2007		1 197 778		1 253 786	0	0	0	0

### — OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/05/2007	0	568	0	568				
18/05/2007	0	1 894	0	1 894				
18/05/2007	0	66 368	0	66 368				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/05/2007	0	3 504	0	3 504				
14/06/2007	0	89	0	89				
04/07/2007	0	111 045	0	111 045				
04/07/2007	0	15 323	0	15 323				

#### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2007		13 940 565						

#### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
	xxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx

## Création

Programme n°131 CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>

## Avertissement

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, il peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable au chiffrage actualisé pour 2007.

Les chiffrages des dépenses fiscales n'intègrent ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales. Par ailleurs, le niveau de fiabilité des chiffrages varie significativement en fonction des dépenses concernées. Ainsi, les montants figurant aux lignes « COUT TOTAL DES DEPENSES FISCALES CHIFFREES » des tableaux infra ne prennent pas en compte les dépenses fiscales non chiffrables (nc) ou inférieures à 0,5 M€ (€). Ils ne sont indiqués qu'à titre d'ordre de grandeur et ne sauraient être considérés comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**NB : La liste de dépenses fiscales ici présentées correspond au programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103). Les chiffrages sont indiqués à titre purement illustratifs et ne correspondent pas aux chiffrages définitifs.**

## DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUANT AU PROGRAMME A TITRE PRINCIPAL (18)

(En millions d'euros)

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ETAT		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
<b>EMPLOIS DE SERVICES A LA PERSONNE</b>				
110246	<b>Crédit d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile pour les contribuables exerçant une activité professionnelle ou demandeurs d'emploi depuis au moins trois mois</b> Impôt sur le revenu <i>Bénéficiaires: 970.000 ménages - Méthode de chiffrage: Simulation – Fiabilité : très bonne - Création : 2006 - Dernière modification substantielle : 2007- CGI : 199 sexdecies-1 à 4</i>	–	–	1260
110214	<b>Réduction d'impôt au titre de l'emploi, par les particuliers, d'un salarié à domicile sans condition particulière jusqu'aux revenus 2006 et, à compter des revenus 2007, pour les seuls contribuables n'exerçant pas une activité professionnelle ou demandeurs d'emploi depuis moins de trois mois</b> Impôt sur le revenu <i>Bénéficiaires: 2.730.000 ménages - Méthode de chiffrage: Simulation - Fiabilité : très bonne – Création : 1991 - Dernière modification substantielle: 2006 – CGI : 199 sexdecies-1 à 3 et 5</i> Commentaire expliquant, le cas échéant, l'écart significatif entre chiffrages initial et actualisé pour 2007.	2060	2100	1040
720107	<b>Exonération des services rendus aux personnes physiques par les associations agréées en application de l'article L. 129-1 du code du travail</b> Taxe sur la valeur ajoutée <i>Bénéficiaires: (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI – Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1991 - Dernière modification substantielle : 1991 - CGI : 261-7-1<sup>er</sup>ter</i>	450	500	550
730214	<b>Taux de 5,5 % pour les services d'aide à la personne fournis par les entreprises agréées en application de l'article L. 129-1 du code du travail</b> Taxe sur la valeur ajoutée <i>Bénéficiaires: 2.130 entreprises - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur – Création : 1999 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI: 279-i</i> Commentaire expliquant, le cas échéant, l'écart significatif entre chiffrages initial et actualisé pour 2007.	30	50	80

<sup>1</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2007, cette dernière est présentée dans les RAP 2007 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations.

- « ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ;

- « nc » : non chiffrable ;

- « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée.

(En millions d'euros)

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ETAT		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
410101	(Ancienne présentation à partir de cette dépense fiscale) <b>Exonération sous conditions des rémunérations versées par les particuliers aux salariés à domicile et aux assistantes maternelles (Taxe sur les salaires)</b> <i>Réf. CGI: 231 bis P - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1994 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1994</i>	25	25	25
320115	<b>Non-assujettissement à l'impôt sur les sociétés des résultats des activités des associations conventionnées (art L 322-4-16-3 du code du travail) et des associations agréées de services aux personnes (art L 129-1 du code du travail) et taxation au taux réduit des revenus de leur patrimoine foncier, agricole et mobilier (Impôt sur les sociétés)</b> <i>Réf. CGI: 206-5 bis - Bénéficiaires: Entreprises, Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1987 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1998</i>	10	10	10
210315	<b>Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour la formation du chef d'entreprise (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés)</b> <i>Réf. CGI: 244 quater M, 199 ter L, 220 N, 223 O-1-m - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	€	10	10
120134	<b>Exonération de l'aide financière versée par l'employeur ou par le comité d'entreprise en faveur des salariés afin de financer des services à la personne (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 81-37°- Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	€	5	5
720108	<b>Exonération des prestations de services et des livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, effectuées dans le cadre de la garde d'enfants par les établissements visés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans (Taxe sur la valeur ajoutée)</b> <i>Réf. CGI: 261-4-8 bis - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2007 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2007</i>	—	1	1
410108	<b>Exonération de taxe sur les salaires de l'aide versée, soit par le comité d'entreprise soit directement par l'entreprise à défaut de celui-ci, pour les emplois de service aux particuliers (Taxe sur les salaires)</b> <i>Réf. CGI: 231-1 - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1952 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2000</i>	€	€	€
<b>DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI</b>				
120136	<b>Exonération en matière d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires, des heures complémentaires et des IHTS (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 81 quater - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2007 - Année de dernière modification substantielle de la dépense :</i>	—	—	400
110235	<b>Crédit d'impôt en faveur des jeunes de moins de vingt-six ans s'orientant vers un emploi qui connaît des difficultés de recrutement (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 200 decies - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 18.000 - Méthode de chiffrage: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	15	20	20
120129	<b>Exonération de l'aide financière versée par l'Etat aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (prime EDEN) (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 81-35°- Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	€	€	€
110233	<b>Réduction d'impôt pour les tuteurs de chômeurs qui créent ou reprennent une entreprise (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 200 octies - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	—	€	€

## Création

Programme n° 131 CRÉDITS DU PROGRAMME

(En millions d'euros)

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ETAT		Chiffre définitif pour 2006	Chiffre initial pour 2007	Chiffre actualisé pour 2007
<b>FORMATION</b>				
210311	<b>Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés)</b> <i>Réf. CGI: 244 quater G, 199 ter F, 220 H, 223 O-1-h - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 120.000 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	270	300	300
120109	<b>Exonération du salaire des apprentis (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 81 bis - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1977 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	200	220	250
410113	<b>Exonération des rémunérations des enseignants des centres de formation des apprentis (Taxe sur les salaires)</b> <i>Réf. CGI: 231 bis R - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	3	3	3
210303	<b>Crédit d'impôt en faveur de la formation (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés)</b> <i>Réf. CGI: 244 quater C - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 3.300 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: très bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1987 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2001</i>	3	-	-
<b>DEPARTS D'ENTREPRISES, RETRAITES</b>				
120115	<b>Exonération des indemnités de départ en retraite ou en préretraite (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 81-22° - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1987 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	25	30	30
120135	<b>Exonération des indemnités de départ volontaire versées aux salariés dans le cadre d'un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 80 duodécies-1-5° - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2006 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	-	-	5
120507	<b>Étalement sur quatre ans de l'imposition du montant des droits transférés d'un compte épargne-temps vers un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) ou d'un plan d'épargne entreprise investi en titres de l'entreprise ou assimilés et de la fraction imposable des indemnités de départ volontaire en retraite ou de mise à la retraite (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 163 A - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1988 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	€	€	€
<b>COUT TOTAL DES DEPENSES FISCALES CHIFFREES</b>		<b>3 091</b>	<b>3 274</b>	<b>3 989</b>

## DEPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUANT AU PROGRAMME A TITRE SUBSIDIAIRE (3)

(En millions d'euros)

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ETAT		Chiffre définitif pour 2006	Chiffre initial pour 2007	Chiffre actualisé pour 2007
120202	(Ancienne présentation à partir de cette dépense fiscale) <b>Exonération des prestations familiales, de l'allocation aux adultes handicapés ou des pensions d'orphelin, de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, de l'allocation de garde d'enfant à domicile, et, depuis le 1er janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (Impôt sur le revenu)</b> <i>Réf. CGI: 81-2°; 81-14° et 81-14° bis - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1926 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2003</i>	1600	1600	1700



(En millions d'euros)

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ETAT		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
200215	<b>Amortissement exceptionnel sur douze mois des dépenses d'amélioration exposées dans les immeubles achevés depuis deux ans en vue de l'hébergement des salariés agricoles et des apprentis (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés)</b> <i>Réf. CGI: 39 quinquies FD - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Mesure de trésorerie - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2005 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2005</i>	2	2	2
420105	<b>Exonération de l'imposition forfaitaire annuelle des associations qui participent à l'animation de la vie sociale locale, des centres de gestion et associations agréés et des groupements d'employeurs (Imposition forfaitaire annuelle)</b> <i>Réf. CGI: 223 octies - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1980 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 1996</i>	nc	nc	nc
<b>COUT TOTAL DES DEPENSES FISCALES CHIFFREES</b>		1 602	1 602	1 702

#### DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS LOCAUX, CONTRIBUANT AU PROGRAMME A TITRE PRINCIPAL, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT

**NB : En l'absence de dépenses fiscales sur impôts locaux rattachées au programme 103, les dépenses fiscales présentées infra correspondent au programme « Equité sociale et territoriale et soutien » (n°147)**

(En millions d'euros)

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX COMPENSEES PAR L'ETAT		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
050103	(Ancienne présentation à partir de cette dépense fiscale) <b>Exonération en faveur des immeubles situés dans les ZFU créées en 1996 (Taxe foncière sur les propriétés bâties)</b> <i>Réf. CGI: 1383 B - Bénéficiaires: Entreprises, Ménages - Nombre de bénéficiaires: 2.800 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: très bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1996 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	5	3	3
050104	Exonération en faveur des immeubles situés dans les ZFU créées en 2003 (Taxe foncière sur les propriétés bâties) <i>Réf. CGI: 1383 C - Bénéficiaires: Entreprises, Ménages - Nombre de bénéficiaires: 3.000 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: très bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	6	7	7
050108	Exonération en faveur des établissements existants ou créés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2011 dans la première ou la deuxième ou la troisième génération de ZFU (Taxe foncière sur les propriétés bâties) <i>Réf. CGI: 1383 C bis - Bénéficiaires: Entreprises, Ménages - Nombre de bénéficiaires: 2.000 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2006 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	€	€	€
080109	Exonération en faveur des établissements existants ou créés dans les ZFU créées en 1996 (Taxe professionnelle) <i>Réf. CGI: 1466 A-I quater - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 20.400 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1996 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	45	36	31
080110	Exonération en faveur des établissements existants ou créés dans les ZFU créées en 2003 (Taxe professionnelle) <i>Réf. CGI: 1466 A-I quinquies - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 6.000 - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2003 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	17	19	19
080111	Exonération en faveur des établissements existants ou créés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2011 dans la première ou la deuxième ou la troisième génération de ZFU (Taxe professionnelle) <i>Réf. CGI: 1466 A-I sexies - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: bon - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2006 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	—	6	6

## DÉPENSES FISCALES À ENJEUX ÉLEVÉS<sup>2</sup>

### Exonération des services rendus aux personnes physiques par les associations agréées en application de l'article L. 129-1 du code du travail (Taxe sur la valeur ajoutée)

Cette présentation, d'une page maximum, est rédigée par le ministère responsable du programme de rattachement principal de la dépense fiscale. Elle est ensuite transmise, via Farandole, à la direction du Budget.

La présentation comprend (cf. annexe 5 de la circulaire) :

#### **1) Volet "Description de la dépense fiscale"**

- a) Une description de l'**objectif visé** par le texte instituant la dépense, ainsi que les éventuelles modifications de cet objectif initial opérées par les lois ultérieures ;
- b) Un développement sur l'**évolution croisée du coût** de la mesure pour les finances publiques **et du nombre de bénéficiaires**. Le coût moyen par bénéficiaire sera mentionné.

#### **2) Volet "Efficience de la dépense fiscale"**

- a) Une évaluation du **degré d'atteinte de l'objectif** assigné à la dépense fiscale concernée ;
- b) Une estimation de l'**efficience** du dispositif ;
- c) Une **comparaison** coûts-avantages entre recours à la **dépense fiscale** et à la **dépense budgétaire**.

<sup>2</sup> A titre expérimental, certaines dépenses fiscales (au nombre de treize dans ce premier exercice) font l'objet d'une présentation particulière du fait de leur fort dynamisme sur moyenne période ou de l'importance de leur contribution aux politiques auxquelles elles participent.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

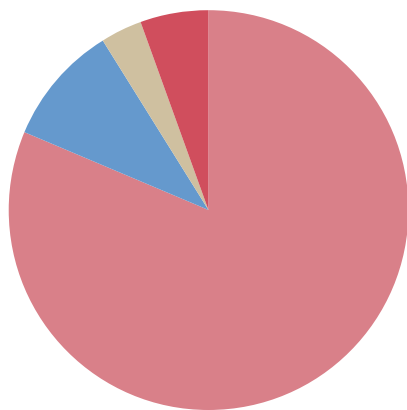
Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Exécution après ventilation	Coûts directs	Coûts complets
01	Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	641 810 228	638 455 042	658 485 000	652 832 066	669 813 736
02	Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	76 306 895	75 367 629	94 275 179	77 731 330	98 366 365
03	Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	25 711 422	28 313 263	37 511 418	29 680 025	39 385 450
04	Économie des professions et des industries culturelles	44 830 008	45 216 999	46 034 599	44 351 651	45 187 564
<b>Totaux</b>		<b>788 658 553</b>	<b>787 352 933</b>	<b>836 306 196</b>	<b>804 595 072</b>	<b>852 753 115</b>

Nb : Se référer à la partie « Analyse des coûts »

**Ajout, automatique, des 3 dernières colonnes reprises de la partie analyse des coûts**

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (81,38%)
- Action n°02 (9,68%)



- Action n°03 (3,26%)
- Action n°04 (5,68%)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les missions du ministère de la culture et de la communication dans le domaine de la création sont présentées dans le décret n°2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre : « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France (...), favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et développer les pratiques artistiques ».

A cet égard, l'intervention publique vise à assurer la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges. Il s'agit là d'un enjeu de démocratie car la richesse de la création et la capacité du public à y participer et à y accéder constituent l'une des clés de la cohésion de la société et, en son sein, de l'épanouissement de chaque individu.

L'action du ministère de la culture et de la communication en matière de soutien à la création repose sur une offre publique, dans le cadre d'une intervention directe, déléguée, autonome ou partenariale. Elle s'exerce, d'autre part, à travers une mission de régulation des activités culturelles, notamment marchandes, et des professions (auteurs, éditeurs, artistes, interprètes, producteurs et diffuseurs).

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur :

.....

Le programme est structuré autour des métiers de la création (spectacle vivant, arts plastiques, édition littéraire, etc.). ..... par le collège des directeurs. La directive nationale d'orientation (DNO) et la charte de gestion précisent les modalités de mise en œuvre du programme à l'échelon déconcentré. La mise en œuvre de la contractualisation garantit la déclinaison opérationnelle du programme au niveau des opérateurs.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n°01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant
- ACTION n°02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques
- ACTION n°03 : Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture
- ACTION n°04 : Économie des professions et des industries culturelles

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n°1 : Inciter à l'innovation et à la diversité de la création française (du point de vue du citoyen)

#### INDICATEUR 1.1 : Part des artistes ayant bénéficié pour la première fois de commandes, d'acquisitions et d'aides à la création par l'État.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2007 Cible PAP 2007
Arts plastiques : acquisitions	%	38,05	37,60	38	40		39
Arts plastiques : Commande publique	%	35,48	53,57	35	40	57	39
Spectacle vivant	%	45,60	42,07	35	35	44,44	35

#### Commentaires techniques :

Source des données : suivi annuel des bénéficiaires de commandes, d'acquisitions et d'aides.

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre d'acquisitions d'œuvres d'art en arts plastiques retenues en commissions auprès d'artistes pour la première fois au 31 décembre de l'année civile considérée ;

N2 = Nombre total d'acquisitions d'œuvres d'art en arts plastiques retenues en commissions au 31 décembre de l'année civile considérée.

La valeur réalisée n'est pas disponible ; une nouvelle prévision d'exécution a été établie début 2007 à 38%

#### INDICATEUR 1.2 : Taux d'entrée et taux de sortie des compagnies et des ensembles dans les dispositifs d'aide.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
Taux d'entrée	%		15,79		9,70	10,50	-
Taux de sortie	%		10,12		5	10,50	+

#### Commentaires techniques :

Sources des données : Application OPUS DRAC.

1ère ligne : Taux d'entrée : N1/N2 où

N1 = Nombre d'équipes artistiques nouvellement conventionnées au cours de l'année n ;

N2 = Nombre total d'équipes artistiques conventionnées durant l'année n-1.

2ème ligne : Taux de sortie : N3 / N2 où

N3 = Nombre d'équipes artistiques sorties du conventionnement en année n.

En 2007, 18 DRAC ont renseigné l'indicateur ; contre 19 en 2006.

Le périmètre de cet indicateur n'est pas encore stabilisé dans la mesure où le nombre de DRAC ayant renseigné l'indicateur varie d'une année sur l'autre. La prise en compte des données relatives à l'Île de France en 2006 et non en 2005 introduit d'importantes variations (augmentation de 87% du nombre d'équipes total d'équipes conventionnées), ce qui a des impacts en termes d'analyse de l'évolution.

**Création**

Programme n°131 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR 1.3 : Taux de la création par rapport au nombre de fauteuils mis en vente.**

(du point de vue du citoyen)

Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
%	46,60	46,10	48	48	47,30	50

**Commentaires techniques :**

Les données (ex. 2007) correspondent à la saison (ex. 2006/2007).

Sources des données : enquête auprès des centres dramatiques, tableaux de bord de l'Opéra national de Paris, des théâtres nationaux et de l'Opéra comique.

N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours de la saison considérée. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production.

N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours de la saison considérée.

Les données relatives aux centres dramatiques nationaux sont provisoires ; les données stabilisées pour .....

**INDICATEUR 1.4 : Evolution du nombre total de nouveaux titres publiés dans les secteurs de vente lente.**

(du point de vue du citoyen)

Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre	17 746	18 212	19 200	18 670	19 531	21 200

**Commentaires techniques :**

Source des données : Base bibliographique Electre.

La classification Dewey, utilisée par la base bibliographique Electre, qui recense tous les ouvrages commercialisés en France, permet de cerner finement les secteurs considérés comme relevant de la vente lente : art et bibliophilie, littérature classique, littérature étrangère, littérature scientifique et technique, philosophie, sciences humaines et sociales, poésie et théâtre.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le soutien à la création passe par l'aide directe aux créateurs et par l'aide aux structures. Les indicateurs retenus permettent de mesurer d'une part le renouvellement des artistes et des équipes artistiques attributaires des dispositifs d'aides à la création et d'autre part le renouvellement de la création elle-même dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques et de la production éditoriale. Les résultats obtenus au titre de l'année 2007 vont dans le bon sens.

En ce qui concerne les bénéficiaires des aides à la création (commandes, acquisitions) dans le domaine des arts plastiques et du spectacle vivant, l'objectif visé est que la part des œuvres d'artistes acquises ou commandées pour la première fois soit supérieure à 35%. Cet objectif a été atteint au titre de l'année 2007.

En ce qui concerne le renouvellement des équipes artistiques bénéficiant d'un conventionnement, la tendance révélée par cet indicateur (rééquilibrage entre le nombre d'équipes entrées en convention et celles sorties du dispositif) montre le souhait du ministère de diversifier les bénéficiaires de ces aides. Ce souci doit cependant être concilié avec la nécessité de structuration des équipes pour préserver l'emploi et qui inscrit par conséquent ce soutien un minimum dans la durée.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	7 182 795	588 515 475	<b>595 698 270</b>	7 182 795	597 840 154	<b>605 022 949</b>
02	Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	28 221 347	75 407 774	<b>105 149 121</b>	28 221 347	75 777 193	<b>105 518 540</b>
03	Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	13 030 083	180 862 179	<b>193 892 262</b>	13 030 083	181 319 978	<b>194 350 061</b>
04	Économie des professions et des industries culturelles		42 600 564	<b>42 600 564</b>		42 650 753	<b>42 650 753</b>
Totaux		<b>48 434 225</b>	<b>887 385 992</b>	<b>937 340 217</b>	<b>48 434 225</b>	<b>897 588 078</b>	<b>947 542 303</b>

(\*) hors FDC et ADP

## CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	48 434 225	887 385 992	<b>935 820 217</b>	48 434 225	897 588 078	<b>946 022 303</b>
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	+1 401 565	-145 528 988	<b>-144 127 423</b>	+1 401 565	-159 419 223	<b>-158 017 658</b>
<b>Totaux</b>	<b>49 835 790</b>	<b>741 857 004</b>	<b>791 692 794</b>	<b>49 835 790</b>	<b>738 168 855</b>	<b>788 004 645</b>

**Création**

Programme n°131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	7 694 242	634 115 986	641 810 228	7 694 242	630 760 800	638 455 042
02 Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	27 481 823	48 825 072	76 306 895	27 481 823	47 885 806	75 367 629
03 Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	13 094 328	12 617 094	25 711 422	13 094 328	15 218 935	28 313 263
04 Économie des professions et des industries culturelles	844 339	43 985 669	44 830 008	844 339	44 372 660	45 216 999
Totaux	49 114 732	739 543 821	788 658 553	49 114 732	738 238 201	787 352 933

## ÉCARTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Crédits prévus : LFI hors FDC et ADP	48 434 225	887 385 992	935 820 217	48 434 225	897 588 078	946 022 303
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP (cf détail des mouvements)	+1 401 565	-145 528 988	-144 127 423	+1 401 565	-159 419 223	-158 017 658
<b>Crédits ouverts</b>	<b>49 835 790</b>	<b>741 857 004</b>	<b>791 692 794</b>	<b>49 835 790</b>	<b>738 168 855</b>	<b>788 004 645</b>
Crédits consommés	49 114 732	739 543 821	788 658 553	49 114 732	738 238 201	787 352 933
<b>Crédits consommés - crédits ouverts</b>	<b>-721 058</b>	<b>-2 313 183</b>	<b>-3 034 241</b>	<b>-721 058</b>	<b>+69 346</b>	<b>-651 712</b>

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : XXXXXX

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES HORS PERSONNEL

**Présentation des choix de gestion et analyse générale des résultats (et écarts) du programme, à renseigner obligatoirement**

Analyse générale des résultats et écarts du programme Analyse générale des résultats et écarts du programme  
 Analyse générale des résultats et écarts du programme Analyse générale des résultats et écarts du programme  
 Analyse générale des résultats et écarts du programme Analyse générale des résultats et écarts du programme  
 Analyse générale des résultats et écarts du programme

Il était prévu XXX sur l'action 1 et YYY sur l'action 3, suite à ..... et au choix de donner priorité à , la réalisation est de ....

**Mise en réserve, ouvertures, annulations**

**Explications sur la mise en place de la réserve de précaution sur la répartition des crédits ouverts et annulés en cours de gestion**

**Les explications sur le niveau des fonds de concours seront données par action et figureront dans la partie « JPE par action ».**

Le programme ..... Explications sur la mise en place de la réserve de précaution Explications sur la mise en place de la réserve de précaution Explications sur la mise en place de la réserve de précaution Explications sur la mise en place de la réserve de précaution Explications sur la mise en place de la réserve de précaution

**Fongibilité**



**Explications sur la fongibilité mise en œuvre, entre actions, entre titres et , en particulier asymétrique (du titre 2 vers les autres titres)**

Le programme ..... Explications sur la fongibilité Explications sur la fongibilité Explications sur la fongibilité  
Explications sur la fongibilité

**Quant à la fongibilité asymétrique....** Explications sur la fongibilité asymétrique Explications sur la fongibilité  
asymétrique Explications sur la fongibilité asymétrique Explications sur la fongibilité asymétrique

**Exécution des dépenses ayant fait l'objet d'amendements parlementaires**

**Explications sur les dépenses ayant fait l'objet d'amendements parlementaires**

Explications sur les dépenses ayant fait l'objet d'amendements parlementaires Explications sur les dépenses ayant fait  
l'objet d'amendements parlementaires Explications sur les dépenses ayant fait l'objet d'amendements parlementaires  
Explications sur les dépenses ayant fait l'objet d'amendements parlementaires Explications sur les dépenses ayant fait  
l'objet d'amendements parlementaires

**DÉPENSES DE PERSONNEL**

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses 2007
	Réalisation 2006	LFI 2007	Transferts de gestion	Réalisation 2007	Ecart à la LFI 2007 (après transferts)	
Filière administrative		357	xx	381		19 456 592
Filière technique et d'enseignement		407	xx	373		16 425 766
Filière d'accueil, de surveillance et magasinage		50	xx	55		1 915 488
Filière scientifique		164	xx	178		11 316 886
<b>Totaux</b>		<b>978</b>	<b>xx</b>	<b>987</b>	<b>9</b>	<b>49 114 732</b>

**La ventilation par catégorie d'emploi est facultative, et est saisie par le ministère, mais le total est renseigné directement par la DB**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	31 832 966	32 029 565	31 832 966	32 029 565
Cotisations et contributions sociales	16 367 227	16 541 573	16 367 227	16 541 573
Prestations sociales et allocations diverses	234 032	543 594	234 032	543 594
<i>FDC et ADP prévus</i>				

**ÉVOLUTION DES EMPLOIS**

**REPARTITION DES EFFECTIFS**

Le programme comprend 987 ETPT, dont 440 de catégorie A, 298 de catégorie B, 249 de catégorie C, y compris les agents non titulaires.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière administrative a été de 51 265 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière technique et d'enseignement a été de 44 106 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière d'accueil, de surveillance et de magasinage a été de 34 708 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière scientifique a été de 65 475 €.

**Création**

Programme n°131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Note méthodologique relative aux hypothèses de flux :**

Les entrées-sorties s'effectuant sur l'ensemble des effectifs du ministère, les flux par filière ont été répartis au prorata des effectifs de chaque programme. Le système d'information du ministère n'est, à ce stade, pas en mesure de fournir des données plus précises. Ces éléments doivent donc être pris avec précaution en raison de la marge d'erreur inhérente à ce mode de répartition et de la relative faiblesse des effectifs de chaque programme.

En outre, les flux constatés en 2007 ne concernent pas les contractuels occasionnels ou saisonniers recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984, en raison de leur forte variabilité et du caractère non permanent de leurs emplois.

	Prévues	Réalisées
Sorties	23	28
dont filière administrative	4	7
dont filière technique et d'enseignement	7	10
dont filière d'accueil, de surveillance et magasinage	1	4
dont filière scientifique	11	7
Entrées	64	28
dont filière administrative	8	7
dont filière technique et d'enseignement	17	7
dont filière d'accueil, de surveillance et magasinage	2	7
dont filière scientifique	37	7

L'écart important par rapport aux prévisions d'entrées s'explique essentiellement par .....

**SORTIES RÉALISÉES EN 2007**

7 départs définitifs ont été constatés pour la filière administrative, dont 4 au titre des départs à la retraite, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des sortants est de 37 958 €.

10 départs définitifs ont été constatés pour la filière technique et d'enseignement, dont 5 au titre des départs à la retraite, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des sortants est de 28 481 €.

4 départs définitifs ont été constatés pour la filière accueil, surveillance et magasinage, dont 3 au titre des départs à la retraite, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des sortants est de 22 017 €.

7 départs définitifs ont été constatés pour la filière scientifique, dont 5 au titre des départs à la retraite, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des sortants est de 46 258 €.

**ENTRÉES RÉALISÉES EN 2007**

7 entrées au titre des recrutements externes ont été constatées pour la filière administrative, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des entrants est de 33 582 €.

7 entrées au titre des recrutements externes ont été constatées pour la filière technique et d'enseignement, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des entrants est de 23 339 €.

7 entrées au titre des recrutements externes ont été constatées pour la filière accueil, surveillance et magasinage, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des entrants est de 21 578 €.

7 entrées au titre des recrutements externes ont été constatées pour la filière scientifique, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des entrants est de 35 239 €.

NB : Contrairement aux coûts moyens indiqués plus haut, les coûts moyens .....



**Création**

Programme n°131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**MESURES GÉNÉRALES**

L'évolution au 1<sup>er</sup> juillet 2007 de la valeur de point fonction publique ainsi que l'attribution uniforme d'un point d'indice au 1<sup>er</sup> novembre 2007 ont représenté un montant de 1 M€ pour le programme.

La réforme de la grille des agents de catégorie C intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2005 a représenté un coût de 0,03 M€ en 2007.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4 %) a été de 1,4 M€.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1 %) a été de 0,02 M€.

**PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES**

L'enveloppe de 0,15 M€ prévue pour les mesures catégorielles du programme a été intégralement consommée (cf. la description des mesures dans le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »).

Par ailleurs, en raison de marges de manœuvre constatées pour l'ensemble du ministère en cours de gestion et grâce aux possibilités offertes par la LOLF, une mesure de prime exceptionnelle d'un montant de 300 € a été décidée en fin d'année en faveur des agents du ministère. Pour le programme, son coût est de 0,3 M€.

**AUTRES EFFETS DE STRUCTURE**

Le GVT positif constaté en 2007 a été de 1,9 % (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente pour le programme une progression de la masse salariale de 0,6 M€.

**CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES**

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions a été de 10,8 M€, dont 10,7 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 49,9%) et 0,1 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,3%).

En 2007, les crédits consommés au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité, ont représenté 0,2 M€.

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

**Le cas échéant, reprendre les items du PAP2006 (ou 2007) pour rendre compte des résultats et écarts sur les grands projets (informatiques, immobiliers, ...). Fournir notamment des éléments de calendrier et de coût (prévision/réalisation) en expliquant les écarts constatés.**

## PROJET 1

- référence LOLF de l'action finançant le projet :
- référence LOLF de l'action bénéficiaire du projet (éventuellement plusieurs) :
- historique et prévisions (estimées à fin 2007) des consommations annuelles de CP et d'AE (hors titre 2) liées au projet :  
[insérer ici le tableau]

**analyse des résultats** Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum.  
Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt.  
Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum.  
Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt.

## PROJET 2

**Présentation brève du projet**

**Analyse des résultats** Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum.  
Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt.  
Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum.  
Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

**Analyse des résultats et écarts du programme relatifs aux coûts synthétiques transversaux**

**Ex : rapport des crédits du programme au nombre de ses bénéficiaires, de ses destinataires ou de ses assujettis (élève, journée d'activité, contribuable, kilomètre de routes entretenues...)**

## RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ce ratio mesure le coût annuel moyen du poste de travail bureautique en K€ / poste, pour un parc donné de postes de travail.

**Au numérateur** : la somme des dépenses payées dans l'année : les achats de PC fixes, portables, PDA et imprimantes personnelles ou en pool, les licences des systèmes d'exploitation, des suites bureautiques, des antivirus, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les coûts internes et externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, les coûts de la maintenance des matériels et du logiciel, les coûts de renouvellement des équipements, le cas échéant les locations d'équipements afférentes à la bureautique.

Sont exclus du périmètre les dépenses d'accès à internet et d'hébergement externalisé, les applications de collaboration, les dépenses réseau (téléphonie et données), les coûts du personnel utilisateur de la bureautique (notamment le temps qu'il passe en formation bureautique), les dépenses de reprographie

**Au dénominateur** : le nombre de postes de travail du ministère (correspondant au nombre d'agents équipés d'un ou plusieurs équipements bureautique : PC fixe, PC portable, PDA, etc.). Le cas échéant, en le précisant, tenir compte des personnels "non agents" bénéficiant néanmoins de l'équipement bureautique. Par convention et pour tenir compte des évolutions de parc, le nombre de postes considéré est la moyenne de nombre de postes de l'année N-1 et du nombre de postes de l'année N, ces deux nombres étant évalués en fin d'année.

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2007
Coût bureautique en k€ par poste en <b>à préciser</b> « dépense budgétaire annuelle » ou bien « coût annuel »	0,680	0,660	0,650
Nombres de postes bureautiques	15 000	16 000	15 580

**Analyse des résultats** Le programme .....

---

**Création**

---

Programme n°131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
791 692 794							
AE non affectées au 31/12/2007							
-2 966 361							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
6 000 602				788 004 645			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
109 453 820	788 658 553	<b>898 112 373</b>	25 279 227	762 073 706	<b>787 352 933</b>	<b>110 759 440</b>	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
5 475 282				651 667			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

### Explications complémentaires le cas échéant

Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum. Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt. Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum. Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt.

**Création**

Programme n°131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n°01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision de LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	7 182 795	588 515 475	xxxxx	7 694 242	634 115 986	<b>641 810 228</b>
Crédits de paiement	7 182 795	597 840 154	xxx	7 694 242	630 760 800	<b>638 455 042</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision de LFI	Consommation	Prévision de LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		949 789		1 015 023
Subventions pour charges de service public	279 174 463	278 423 158	280 851 963	284 110 959

**Bien préciser la gestion des fonds de concours : Présenter l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours.**

## SUBVENTIONS POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC

Les dépenses de subvention pour charge de service public ont été consommées conformément à la prévision budgétaire. Le surplus de crédits consommés en titre 3 correspond notamment en CP à un décret de virement (3,9M€) à destination de l'EPPGHV au titre d'un remboursement pour une opération 2004.

Par ailleurs, des situations spécifiques dans les théâtres nationaux et à la cité de la musique ont nécessité des redéploiements et un abondement net de 0,2M€ en AE et 0,37M€ en CP en provenance des crédits du titre 5 et du titre 6 (réouvertures du Théâtre National de l'Odéon et de la salle Pleyel par exemple)

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision de LFI	Consommation	Prévision de LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	8 608 000	13 232 254	6 158 146	3 426 014

**Bien préciser la gestion des fonds de concours : Présenter l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours.**

3,43M€ en CP auront été consacrés à diverses dépenses d'investissement soit moins 2,73M€ par rapport à la dotation initialement prévue. Ceci est notamment dû au décalage dans le temps de certaines opérations comme celle concernant l'immeuble de la rue des Prairies du Théâtre National de la Colline. Ces crédits rendus disponibles au niveau de l'action sont venus abonder les crédits du titre 6.



Les opérations d'investissement ci-dessous ont été gérées par l'EMOC et le Service National des Travaux :

En M€	AE Consommées	CP Consommés
<b>Opérations EMOC</b>	<b>1,00</b>	<b>0,85</b>
.....	.....	...
<b>Total</b>	<b>1,52</b>	<b>1,27</b>

Par ailleurs, 1,8M€ en AE et 2,16M€ en CP auront été consacrés à des opérations d'investissement en DRAC : l'opération la plus significative concerne les travaux au Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (CNCSS) à Moulins (1,5M€ d'AE et 2,13€ de CP) qui auront permis son inauguration en juillet 2006. Cet espace assure désormais la présentation au public et la conservation de 5000 costumes et accessoires de scène issus des collections de l'Opéra National de Paris, de 2000 pièces provenant de la Comédie Française ainsi que de 3000 costumes issus des réserves du Département des Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France. Au total, 8500 costumes et toiles peintes sont abritées au CNCSS.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision de LFI	Consommation	Prévision de LFI	Consommation
Transferts aux ménages	995 297	8 984 242	995 297	1 268 225
Transferts aux entreprises		1 927 755		
Transferts aux collectivités territoriales		31 712 992		24 126 673
Transferts aux autres collectivités	299 737 715	298 588 960	309 834 748	316 813 906
Appels en garantie		296 836		

**Bien préciser la gestion des fonds de concours : Présenter l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours.**

L'écart entre les crédits inscrits en LFI et l'exécution budgétaire s'explique principalement par un rebasage de crédits de 27M€ en AE=CP en DRAC au profit de l'action spectacle vivant. L'exécution budgétaire 2006 des actions Arts Plastique et Spectacle vivant a confirmé l'erreur de calibrage de ces actions au moment de la construction du PLF 2006, qui avait été portée à la connaissance du Parlement au moment du vote de la LFI 2006. Le calibrage de ces actions a été corrigé lors du PLF 2007.

### TRANSFERTS AUX MENAGES

	CP		
	LFI	Consommés	Ecart
Crédits d'acquisition	0,85	1,12	0,27
Bourses aux étudiants	0,15	0,15	0,00
<b>Total</b>	<b>1,00</b>	<b>1,27</b>	<b>0,27</b>

La différence constatée entre les crédits inscrits en LFI et la consommation effective ne porte que sur les crédits d'acquisition. Les crédits d'acquisitions aux artistes dans le domaine de la musique et de l'écriture subissent un décalage entre l'année de la commande et la date de livraison qui peut normalement excéder un an. Les engagements complémentaires acceptés par les commissions seront payés sur les exercices ultérieurs. Par ailleurs, il a fallu procéder en gestion 2006 à un léger abondement pour faire face à ceux des années antérieures.

### TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

31,7M€ d'AE et 24,1M€ de CP ont été consommés en catégorie 63 ( transferts aux collectivités territoriales) alors que l'ensemble des crédits d'intervention avait été budgété en catégorie 64 (transferts aux autres collectivités) au PLF. Ces

**Création**

Programme n°131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

crédits correspondent à des subventions pour des dispositifs qui sont gérés en régie ou groupement de communes : orchestres, opéra en région, théâtre de ville ou encore certaines scènes de musiques actuelles. L'Etat verse sa participation à la collectivité qui se charge de verser l'ensemble des subventions à la structure.

Cependant pour plus de lisibilité sur l'ensemble des subventions en matière de spectacle vivant, les crédits de catégorie 63 et 64 sont justifiés en globalité ci-dessous.

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES****CRÉDITS CENTRAUX**

L'enveloppe prévisionnelle des crédits centraux s'élevait à 49,1 M€ en AE=CP. Ce sont finalement 52,55M€ en AE et 52,85M€ en CP qui ont été consommés. L'écart s'explique d'une part par la réserve parlementaire qui a abondé ces crédits de près de 1M€ en AE=CP et d'autre part par un abondement de 2,7M€ depuis les crédits du titre 5.

**Ce sont 52,55M€ en AE et 52,85M€ en CP qui ont été consommés comme suit:**

En M€	AE	CP
Aide à la création et aux nouvelles écritures	4,65	4,80
Soutien des institutions et des équipes artistiques du spectacle vivant (dont 9,57M€ pour les théâtres)	19,99	20,31
Soutien aux lieux et résidences, aux réseaux de diffusion et festivals du spectacle vivant (dont 7,81M€ pour les festivals)	21,78	21,51
Connaissance, valorisation et promotion du spectacle vivant	6,13	6,23
<b>TOTAL</b>	<b>52,55</b>	<b>52,85</b>

**CRÉDITS DÉCONCENTRÉS****Subventions de fonctionnement**

Pour plus de lisibilité sur la politique du spectacle vivant, les éléments qui suivent concernent l'ensemble des subventions de catégorie 63 et 64.

269,76M€ en AE=CP ont été consommés en DRAC, répartis comme suit :

Typologie des bénéficiaires	Crédits consommés 2006
<b>Institutions du spectacle vivant</b>	<b>174,37</b>
Centres dramatiques nationaux et régionaux	57,78
Centres chorégraphiques nationaux	12,78
Opéras en région	26,15
Orchestres permanents	23,26
Scènes nationales	51,22
Centres de création musicale	3,18
<b>Autres lieux</b>	<b>37,66</b>

Ces crédits ont été exécutés au-delà de la prévision budgétaire qui s'élevait à 235,1M€. Les 34,66M€ en AE=CP venus abonder cette catégorie de crédits provenaient principalement d'un rebasage de 27M€ des crédits DRAC de l'action Arts plastiques au profit de l'action Spectacle vivant ainsi que de divers mouvements de fongibilité.

### Subventions d'investissement

17,39M€ en AE et 18,32M€ en CP auront été consacrés à des travaux d'investissement en DRAC.

#### En AE

Parmi les opérations d'investissement les plus significatives en DRAC nous retiendrons :

La construction du Quai, un nouvel espace culturel à Angers, à laquelle ont été consacrés 4,24M€ d'AE

La construction d'un auditorium d'environ 1400 places à Bordeaux : 2,3M€ d'AE

La construction des Zéniths de Strasbourg et de St Etienne : 4M€ d'AE

L'Auditorium d'Aix en Provence : 1,5M€ d'AE

Les travaux de rénovation et de mise en conformité du Théâtre National de Bretagne : 1M€ d'AE

Les travaux de restructuration du Théâtre national populaire de Villeurbanne : 0,8M€ d'AE

#### En CP :

6,65 M€ de CP auront permis de mener à bien la réhabilitation du théâtre municipal du Puy-en-Velay, d'inaugurer le « Pavillon Noir » du centre chorégraphique national d'Aix en Provence dirigé par Angelin Preljocaj, de réhabiliter le bâtiment abritant désormais l'International Visual Theatre dirigé par E. Laborit en vue de son ouverture en janvier 2007, de mener les travaux nécessaires au Centre Régional des Musiques Actuelles de Nancy, d'aménager les nouveaux locaux des Banlieues Bleues spécialisées dans la création et la diffusion de concerts de musique à Pantin, de poursuivre les travaux des Salles de Musiques Actuelles (SMAC) de Brest, d'Alençon, de Caen et de Saint-Etienne, et la construction d'une salle de spectacle à Limoges, enfin, de poursuivre les travaux nécessaires au théâtre de Toulouse et à la Maison du peuple de Millau qui sera inauguré fin 2007.

La construction du Théâtre-Auditorium de Poitiers a nécessité 3M€ de CP

Les Zéniths de Dijon, Nantes et Strasbourg : 2,2M€ de CP

1,8M€ de CP auront été consacrés à divers aménagements et remise en conformité de salles de spectacle en DRAC

0,85M€ de CP auront couvert les besoins nécessaires à la construction d'une Salle de Musiques Actuelles à Auxerre, à l'aménagement de celle de Bourgoin-Jallieu en Isère, Les Abattoirs, aux travaux du Centre Chorégraphique National de Rillieux la Pape et du Centre Dramatique National de Montreuil

## Création

Programme n° 131 OPÉRATEURS

## OPÉRATEURS

Des données des tableaux seront pré renseignées, compte tenu :

- des informations du RAP 2006 ;

- de la standardisation de la plupart des tableaux concernant les opérateurs dans l'application Farandole pour le PAP 2008 donc des informations relatives à l'année 2007 ;

- des données générées automatiquement.

Toutefois, le renseignement automatique des données différera selon qu'il s'agit d'un programme dont la LFI 2007a été retraitée ou pas dans le cadre de la maquette budgétaire 2008

-en bleu: données à renseigner par les ministères pour les programmes dont la LFI 2007 a été retraitée dans le cadre de la maquette budgétaire 2008 (cf annexe 7 de la circulaire RAP).

-en jaune : à renseigner pour l'ensemble des programmes

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	295 329 841	297 169 491	295 329 841	297 169 491	306 695 347	312 214 744
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	xxx	xxx	xxx	xxx	0	0
Transferts (titre 6)	xxx	xxx	xxx	xxx	146 372	146 372
<b>Totaux</b>	<b>295 329 841</b>	<b>297 169 491</b>	<b>295 329 841</b>	<b>297 169 491</b>	<b>306 841 719</b>	<b>312 361 116</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	xxxxx	978	987
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	xxx	264	281
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	xxx	3 612	3 544

NB : pour les emplois rémunérés par les opérateurs, la prévision 2007 retrace les emplois sur la base des budgets prévisionnels 2007 des opérateurs, ne figurant pas toujours dans le PAP 2007, et l'exécution 2007 retrace les emplois sur la base des comptes financiers des opérateurs.

Précisions méthodologiques

**Préciser en particulier les questions de périmètre, les chiffres donnés en effectifs....**

Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus  
 Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus  
 Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus  
 Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus  
 Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus  
 Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus Explications nécessaires à la bonne lecture du tableau ci-dessus.

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Nom opérateur 1	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)				
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			
		ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)		Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)		ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)
Nom opérateur 2	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
<b>Totaux</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Analyse globale des résultats

Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum. Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt. Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum. Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt.

## Création

Programme n° 131 OPÉRATEURS

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## OPÉRA NATIONAL DE PARIS

Se référer au PAP 2007 pour une présentation détaillée de cet opérateur.

**Présentation succincte de l'opérateur, venant compléter la présentation du PAP2007, en particulier des éléments majeurs de 2007 sur son statut, ses missions, ses engagements.**

Présentation succincte de l'opérateur, venant compléter la présentation du PAP2007, en particulier des éléments majeurs de 2007 sur son statut, ses missions, ses engagements.

Présentation succincte de l'opérateur, venant compléter la présentation du PAP2007, en particulier des éléments majeurs de 2007 sur son statut, ses missions, ses engagements.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n°01</b>	XXX XXX	XXX XXX	111 173	111 659	111 808	111 808
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX XXX	XX XXX	111 173	111 659	111 808	111 808
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX XXX	XX XXX	111 127	111 613	111 762	111 762
Transferts (titre 6)	XX XXX	XX XXX	46	46	46	46
<b>Action n°03</b>	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
<b>Programme XXX</b>	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Transferts (titre 6)	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
<b>Programme YYY</b>	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Transferts (titre 6)	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
<b>Totaux</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>111 173</b>	<b>111 659</b>	<b>111 808</b>	<b>111 808</b>

Précisions méthodologiques :

**En cas du changement de maquette ou de rattachement entre 2006 et 2007, la liste des actions reste celle de la maquette 2007**

Explications techniques Explications techniques Explications techniques Explications techniques Explications techniques Explications techniques  
Explications techniques Explications techniques Explications techniques Explications techniques Explications techniques Explications techniques  
Explications techniques

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
109 362			68 443	177 805

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
109 650	xx xxx	xx xxx	72 336	181 986

## Commentaires techniques

Les subventions de l'État versées en TTC à l'opérateur sont inscrites au budget prévisionnel de l'établissement public en HT ce qui explique l'écart.

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007** (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1 ( <b>à nommer</b> )	23 892	11 518		2 000	37 409
Action 175.6 : patrimoine cinématographique			20 781		20 781
Action 131.4 : économies des professions et industries culturelles		845	973		1 818
Action 224.2 : soutien à l'éducation artistique et culturelle		2 661	4 130	364	7 155
Action 224.6 : action culturelle internationale			8 333		8 333
Programme 711 : industries cinématographiques		1 085	250 543		251 628
Programme 712 : industries audiovisuelles			221 109		221 109
<b>Totaux</b>	<b>23 892</b>	<b>16 108</b>	<b>505 870</b>	<b>2 364</b>	<b>548 234</b>

*Ce tableau reprend la prévision de dépenses de l'opérateur figurant dans son budget prévisionnel 2007 (non présenté dans le PAP 2007), et, par conséquent, telle qu'elle a été présentée ensuite dans le PAP2008.*

*Seules les colonnes ayant un sens seront renseignées. Les lignes correspondront aux destinations de dépenses ayant un sens pour l'opérateur (en cohérence avec les actions et programmes)*

*Le cas échéant la prévision n'avait pas été présentée par destination, en revanche, cette ventilation par destination est demandée pour l'exécution*

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1 ( <b>à nommer</b> )	23 892	11 518		2 000	37 409
Action 175.6 : patrimoine cinématographique			20 781		20 781
Action 131.4 : économies des professions et industries culturelles		845	973		1 818
Action 224.2 : soutien à l'éducation artistique et culturelle		2 661	4 130	364	7 155
Action 224.6 : action culturelle internationale			8 333		8 333
Programme 711 : industries cinématographiques		1 085	250 543		251 628
Programme 712 : industries audiovisuelles			221 109		221 109
<b>Totaux</b>	<b>23 892</b>	<b>16 108</b>	<b>505 870</b>	<b>2 364</b>	<b>548 234</b>

## Commentaires techniques

Lors de la rédaction de ce document, les comptes financiers 2007 qui présentent la réalisation effective des crédits ouverts ne sont pas encore tous disponibles. En effet, le délai réglementaire de production des comptes d'une année N et de validation par le conseil d'administration est fixé au 30 avril de l'année N+1. Par conséquent, c'est la dernière prévision budgétaire 2007 qui est présentée en lieu et place de l'exécution que ce soit pour les ressources ou les dépenses de l'opérateur.

**Création**

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	XXX	XXX	XXX
<i>dont titulaires</i>	XXX	XXX	XXX
<i>dont contractuels</i>	XX	XX	XX
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	XXX	XXX	XXX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	XXX	XXX	XXX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	XXX	XXX	XXX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	XXX	XXX	XXX

La distinction des emplois de titulaires et de contractuels pour les emplois rémunérés par l'opérateur sera obligatoirement renseignée pour les 38 opérateurs principaux identifiés dans l'annexe 7 à la circulaire RAP

## Commentaires techniques

Explications explications Explications explications Explications explications Explications explications Explications explications  
Explications explications Explications explications Explications explications Explications explications Explications explications  
Explications explications Explications explications

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

***Il s'agit ici d'analyser l'ensemble des résultats (et écarts) de l'opérateur en rappelant sa contribution à la performance du programme***

Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum. Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt. Freude schöne Götterfunken, Tochter aus Elysium, Wir betreten Feuertrunken, Himmlische dein Heiligtum. Deine Zauber binden wieder was sie Sonne streng geteilt. Alle Menschen werden Brüder wo dein sanfter Flügel weilt.



## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

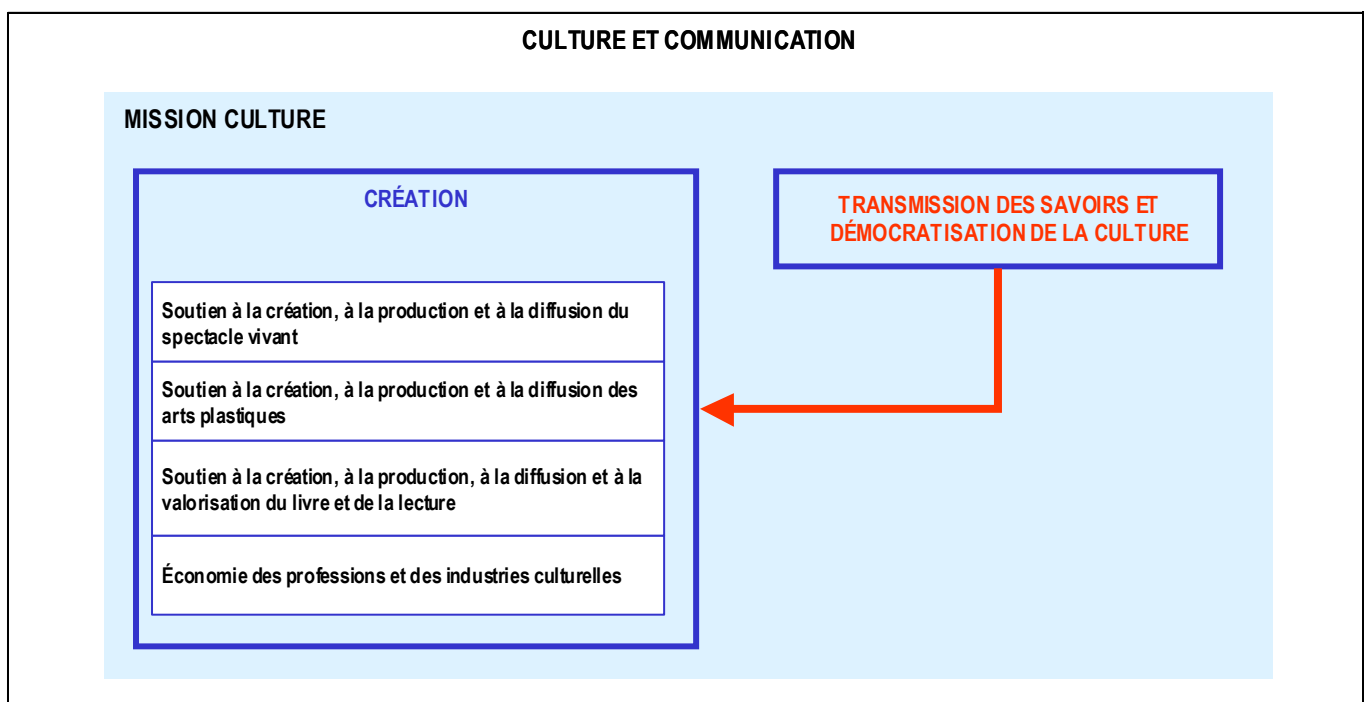
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'état) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des versements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



*En principe ce schéma est celui du PAP2007*

## Création

Programme n°224 | ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	605 022 949	605 022 949	626 067 645
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	105 518 540	105 518 540	130 074 216
Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	194 350 061	194 350 061	208 128 071
Économie des professions et des industries culturelles	42 650 753	42 650 753	43 618 177
<b>Total</b>	<b>947 542 303</b>	<b>947 542 303</b>	<b>1 007 888 109</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	638 455 042	0	638 455 042	+33 432 093	Xx
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	75 367 629	0	75 367 629	-30 150 911	Xx
Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	28 313 263	0	28 313 263	-166 036 798	Xx
Économie des professions et des industries culturelles	45 216 999	0	45 216 999	+2 566 246	Xx
<b>Total</b>	<b>787 352 933</b>	<b>0</b>	<b>787 352 933</b>	<b>-160 189 370</b>	<b>xxxx</b>

*l'écart à l'exécution 2006 sera en principe calculé automatiquement, sauf modifications de périmètre.*

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Afin que l'analyse soit plus pertinente, elle a été réalisée après déversements à la fois internes et externes.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	638 455 042	+20 029 958	658 485 000	+32 417 355	Xx
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	75 367 629	+18 907 550	94 275 179	-35 799 037	Xx
Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	28 313 263	+9 198 155	37 511 418	-170 616 653	Xx
Économie des professions et des industries culturelles	45 216 999	+817 600	46 034 599	+2 416 422	Xx
<b>Total</b>	<b>787 352 933</b>	<b>+48 953 263</b>	<b>836 306 196</b>	<b>-171 581 913</b>	<b>xxxx</b>

*l'écart à l'exécution 2006 sera en principe calculé automatiquement, sauf modifications de périmètre.*

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-48 953 263
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Mission « Culture »)	-48 953 263

Les mêmes règles de déversement ont été appliquées sur la LFI et son exécution. Ainsi, la totalité des dépenses de l'action soutien du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » qui a vocation à permettre la réalisation des projets et des politiques du ministère de la culture a été ventilée sur toutes les actions de politique des programmes de la mission Culture, dont celles du programme « Création ».

Pour ce faire, le ministère de la culture a déterminé trois grandes clés de répartition (affinées selon les besoins et les dépenses à ventiler) soit au prorata du poids direct des actions, soit au prorata des effectifs ou soit directement sur l'action concernée.

#### 1 - Les dépenses de rémunérations :

Les rémunérations ont été ventilées depuis l'action soutien du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » sur les actions du programme « Création » au prorata des effectifs par action (ETPT hors Budget civil de recherche et de développement). L'ensemble des calculs réalisés au titre de la mission Culture a été fait hors crédits BCRD, en effet, la totalité de ces crédits concerne le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Or, compte tenu de la faiblesse relative des sommes en jeu et en conformité avec l'avis du CIAP sur le sujet, le ministère a choisi de ne procéder à aucun déversement a posteriori entre la mission Culture et la mission Recherche culturelle et culture scientifique.

Par ailleurs, un travail a également été accompli cette année par le ministère de la culture et de la communication afin de décompter les effectifs des DRAC pour chaque action. Les ventilations a posteriori prennent donc en compte, pour le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », à la fois les effectifs directs mais aussi les effectifs déconcentrés dans la perspective d'une analyse des coûts plus fine et pertinente.

#### 2- Les dépenses de fonctionnement :

- les dépenses de formation généralistes, d'action sociale, d'études, de fonctionnement et d'entretien de l'administration centrale et des DRAC ont également été répartis au prorata des effectifs : effectifs globaux pour les dépenses d'action sociale, les dépenses informatiques, effectifs centraux pour les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et pour les dépenses de formation (dont le montant sur l'action « fonctions soutien communes aux trois programmes » ne concerne que les personnels payés en centrale), effectifs des DRAC pour les dépenses de fonctionnement des DRAC. Les formations spécifiques ou formations métiers sont intégrées dans les dépenses directs des actions du programme ;

- les dépenses informatiques sont réparties globalement au prorata des effectifs par action.

- les dépenses de fonctionnement des établissements constructeurs (SNT et EMOC) ont été ventilés au prorata de la dépense directe par action hors personnel ;

- les dépenses de communication ont fait l'objet d'une imputation directe pour toutes les opérations qu'il était possible d'attribuer intégralement à une action (exemple : les dépenses liées à la fête de la musique...) ;

- les frais de justice et de réparations civiles, les dépenses d'études, contenues dans l'action « fonctions soutien communes aux trois programmes » ont été ventilés au prorata de la dépense directe par action hors personnel.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme « Création » représente en dépenses complètes 32% de la mission « Culture », contre 30% en dépenses directes soit une augmentation de 6%.

En dépenses complètes, le poids global de l'action « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » représente toujours environ 80% du programme, l'action « Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques » passe de 10% en dépenses directes à 11% en dépenses complètes. Les actions «soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture » et « économie des professions et des industries culturelles » se maintiennent respectivement à environ 4 et 6% du programme avant et après ventilations. Ceci s'explique essentiellement par le fait que les déversements de nombreux postes de fonctions de soutien ou de services polyvalents au prorata des effectifs entraînent mécaniquement une augmentation des dépenses sur les actions fortement consommatrices en effectifs.

D'une manière générale, les principaux écarts que l'on constate avec la LFI sont moins imputables aux déversements en analyse des coûts qu'à l'exécution budgétaire elle-même. En effet, le transfert de la DGD Bibliothèques vers la mission « Relations avec les collectivités territoriales » a provoqué une diminution forte du poids de l'action « Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture » (environ 21% du programme en coûts directs LFI 2007 contre 4% en exécuté 2007, cf. détails en JPE).

Sur le programme « Création », le poids des dépenses de personnel au sein du programme passe de 6% en dépenses directes à 10% en dépenses complètes. Le poids du personnel du programme « Création » se répartit donc de la manière suivante entre les actions :

- les actions « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » et « Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture » représentent à elles deux plus de 40% des crédits de personnel du programme (les dépenses de personnel de l'action spectacle vivant passant de 16% à 21% après ventilation et ceux de l'action livre et lecture passant de 27 à 25%).

- l'action « soutien à la création, à la production, à la diffusion des arts plastiques » représente quant à elle plus de la moitié des dépenses de personnel du programme avant comme après ventilations :

- les dépenses de personnel de l'action « économie des professions et des industries culturelles » restent inférieurs à 2% du programme.

Ces considérations expliquent que l'action « soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques » qui regroupe notamment, hors personnel déconcentré, les personnels de la délégation aux arts plastiques, du Centre National des Arts Plastiques (CNAP), de la manufacture de Sèvres, des Gobelins ou du Mobilier national (environ 600 ETPT), soit l'objet d'importants déversements positifs. Ainsi après déversements de l'action « fonctions soutien communes aux trois programmes », la part relative de l'action « soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques » au sein du programme augmente de 25%. De même, l'action « soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture », qui regroupe, hors personnels déconcentrés, les personnels de la direction du livre et de la lecture et ceux de la Bibliothèque publique d'information (environ 300 ETPT), augmente au sein du programme d'environ 25%.

L'action la plus lourde reste, en dépenses complètes, l'action relative au spectacle vivant, malgré une diminution d'environ 3% de son poids relatif au sein du programme, du fait notamment du poids des effectifs des actions « soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques » et « soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture ». Il est à noter que la ventilation des effectifs payés sur BOP locaux a entraîné, en dépenses complètes, une augmentation des effectifs de l'action sur le spectacle vivant de plus de 300 ETPT contre environ 130 en dépenses directes. Les personnels payés sur BOP locaux se répartissent de manière assez équitable entre théâtre et musique-danse. Parmi ces personnels sont notamment comptabilisés les conseillers sectoriels des DRAC.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	652 832 066		+16 981 670	669 813 736	xx
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	77 731 330		+20 635 035	98 366 365	xx
Soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture	29 680 025		+9 705 425	39 385 450	xx
Économie des professions et des industries culturelles	44 351 651		+835 913	45 187 564	xx
<b>Totaux</b>	<b>804 595 072</b>		<b>+48 158 043</b>	<b>852 753 115</b>	<b>XXX</b>

**NB les coûts directs ne peuvent être intégrés directement par la DB l'écart à l'exécution 2006 sera en principe calculé automatiquement, sauf modifications de périmètre.**

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-48 158 043
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Mission « Culture »)	-48 158 043

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Dans un souci de simplicité et de fiabilité des données, le ministère de la culture a choisi .....bénéficient positivement des versements au prorata des effectifs.